

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Claude JAOUEN, Maire.

Date de convocation	: 20 juin 2018	Point n°1	Points n°2 à n°22
Nombre de membres en exercice :		29	29
Nombre de membres présents :		23	24
Nombre de votants :		28	29

PRESENTS : M. Claude JAOUEN - Mme Gaëlle MESTRIES - M. Patrice DUMAS - Mme Ghislaine MARZIN - M. Alain MORI - Mme Marie-Edith MACÉ - Joëlle DY - Sophie LE DRÉAN-QUÉNEC'H DU M. Jean-Michel PÉNARD - Mme Sylvie VIROLLE - M. Laurent MOLEZ – Mme Françoise LERAY - M. Aroun PAJANIRADJA – M. Laurent TALLEC – Mme Christine PIETTE – M. Stéphane BONNEL - Mme Marie-Christine GARNIER - M. Patrick MALLET - Pierre HUCKERT – Nathalie LECARDONNEL - René MARHEM - Mme Annie LIS - Yves FERREY - Mme Nathalie BELLEC.

ABSENTS EXCUSES : M Marcel JORET
M Yann LE GUEN
Mme Florence BOULLET
Mme Sonia GAMEROFF
M Bernard VINATIER

SECRETARE DE SEANCE : Mme. Marie-Edith MACE

POUVOIRS : Pouvoir de M. Marcel JORET à Mme Joëlle DY
Pouvoir de M. Yann LE GUEN à M. Alain MORI
Pouvoir de Mme Florence BOULLET à Monsieur Jean-Michel PENARD
Pouvoir de Mme Sonia GAMEROFF à M. Pierre HUCKERT
Pouvoir de M. Bernard VINATIER à M. Yves FERREY

1- SITE « L'ÉPINETTE-CHAMP COURTIN » - ENQUETE PARCELLAIRE ET ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Le Conseil municipal par 24 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS (Madame LE CARDONNEL, Monsieur MARHEM et Monsieur HUCKERT, celui-ci engageant sont pouvoir)

- autorise Monsieur le Maire à informer Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine de l'ouverture d'une enquête publique préalable à la DUP,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine en vue de l'ouverture d'une enquête publique préalable à la DUP,
- autorise Monsieur le Maire à approuver le lancement des études et les prestations indispensables à l'aboutissement de l'ensemble de la procédure de DUP du projet d'aménagement du site « « L'Épinette – Champ Courtin »,
- autorise Monsieur le Maire à informer Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine du lancement d'une procédure de DUP,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

2- COMMISSION AMENAGEMENT AU PROJET DE LA ZAC DU FEUIL - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, a validé la composition de la commission « aménagement au projet de la ZAC du Feuill, comme suit :

Groupe	Titulaires	Suppléants
Groupe « Melesse, l'innovation solidaire »	Claude JAOUEN	
	Alain MORI	
	Patrice DUMAS	
	Marie-Edith MACE	Jean-Michel PENARD
	-Laurent MOLEZ	Marcel JORET
	-Sophie LE DREAN QUENEC'H DU	Aroun PAJANIRADJA
Groupe « Une certaine idée de Melesse »	René MARHEM	
Groupe « Melesse, un dynamisme renouvelé »	Yves FERREY	Bernard VINATIER

3- ACQUISITIONS PAR LA VILLE DE MELESSE DE 2 PARCELLES RUE DES ALLEUX

Le Conseil municipal, par 28 voix « POUR » (Madame LE RAY ne prenant pas part au vote), décide l'acquisition de 2 parcelles privées situées rue des alleux, cadastrées section AP d'une superficie de 22 m² et section AP 96 d'une superficie de 47 m², au prix de 7€/m².

4- BAIL RURAL - MISE EN LOCATION

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide de louer trois parcelles situées sur la commune de La Mézière d'une contenance totale de 4 ha 89 A 30 ca, à Monsieur Pierre SAUVEE, pour une durée de 9 ans, au prix de 180 euros par hectare et par an.

5- LOTISSEMENT « LES JARDINS DE CONSTANCE » - RUE DE CHEVAIGNE - DENOMINATION DES VOIES

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, approuve la dénomination des voies du lotissement « les jardins de Constance » rue de Chevaigné comme suit :

- « rue Jacqueline AURIOL »
- « rue Hélène BOUCHER »
- « rue Adrienne BOLLAND »

6- DENOMINATION DE LA VOIE ENTRE LA RUE « DES FONTENELLES » ET LA RUE « DE LA METAIRIE »

Après débat, Monsieur le Maire propose de reporter cette décision au prochain Conseil municipal. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

7- SPANC - GROUPE DE TRAVAIL : DESIGNATION D'UN ELU REFERENT

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres de l'assemblée sont invités à voter à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- Bulletins blancs : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 27 voix

Ont obtenu :

- Mme Marie-Edith MACÉ 19 voix

- M René MARHEM 8 voix

Madame Marie-Edith MACÉ, ayant obtenu la majorité absolue, est désignée élue référente du groupe de travail du SPANC.

8- PORCHE EN BOIS - ACQUISITION MOBILIERE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide l'acquisition du porche en bois pour 1 euro symbolique proposé par le Groupe GIBOIRE et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

9- PORCHE EN BOIS - DEMANDE DE SUBVENTION DRAC BRETAGNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la DRAC Bretagne une subvention à hauteur de 50 % du coût HT de la mission de maîtrise d'œuvre « restauration du porche », s'élevant à la somme de 24 610 € HT, soit une subvention de 12 305 €.

10- PORCHE EN BOIS – CONSTITUTION D'UN COMITE DE PILOTAGE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide la composition du comité de pilotage « porche en bois » comme suit :

- élus : Madame DY, Madame MACE, Messieurs MORI, MARHEM et VINATIER
- conseil des sages : 2 membres désignés
- association Melesse A Travers les Ages : 1 membre
- future association pour l'animation de la souscription « Fondation du Patrimoine » : 1 membre
- personne qualifiée : Monsieur Michel Le Ray (fondation du patrimoine)
- agents de la commune

11- TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) - GROUPEMENT DE COMMANDE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide la convention de groupement de commande TLPE avec la commune de La Mézière et autorise Monsieur le maire à la signer.

12- RESTAURANT SCOLAIRE - MODIFICATION DU REGLEMENT

Le Conseil municipal, par 24 voix « POUR », (Mme Joëlle DY, M. Alain MORI, M. Jean-Michel PENARD engageant un pouvoir), 3 « ABSTENTIONS » (M. Aroun PAJANIRADJA, M. Stéphane BONNEL, M. Pierre HUCKERT) et 1 « CONTRE » (M. René MARHEM), modifie les délais de réservation à 15 jours.

13- RESTAURATION SCOLAIRE - TARIFS APPLICABLES AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide de modifier les tarifs du restaurant scolaire comme suit :

Service	Prix plancher (minimum)	Prix Plafond (maximum)	Taux d'effort
restauration	0,93 €	5,20 €	3,72/1000

14- GARDERIE MUNICIPALE (MATIN ET SOIR, MERCREDI MIDI) - TARIFS APPLICABLES AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide de modifier les tarifs de garderie scolaire comme suit :

Service	Prix plancher (minimum)	Prix Plafond (maximum)	Taux d'effort
Garderie (matin et soir, mercredi midi)	0,30 €	1,64 €	1,17/1000

15- CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT- TARIFS APPLICABLES AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à compter du 1^{er} septembre 2018, tels que présentés ci-dessous :

Prestation	Prix plancher (minimum)	Prix Plafond (maximum)	Taux d'effort
Repas	0,93 €	5,20 €	3,72/1000
Goûter	0,18 €	1 €	0,71/1000
Journée avec repas	2,78 €	15,60 €	11,14/1000
Journée sans repas	1,86 €	10,40 €	7,43/1000
½ journée matin et repas	1,77 €	9,90 €	7,07/1000
½ journée sans repas matin	0,84 €	4,70 €	3,36/1000
½ journée après midi avec repas	1,95 €	10,90 €	7,79/1000
½ journée après midi sans repas	1,02 €	5,70 €	4,07/1000
Transport	0,36 €	2,00 €	1,42/1000
Activités : micro camps - veillées - spectacles	1,16 €	6,50 €	4,64/1000

Formule de calcul pour déterminer le tarif d'ALSH applicable à chaque famille : Tarif = Taux d'effort*QF

16- RESTAURATION SCOLAIRE - CONVENTION A PASSER AVEC L'OGEC

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, approuve la convention de mise à disposition d'un local et d'un office à passer avec l'OGEC pour une durée de 6 ans, soit du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2024, pour un loyer annuel de 8500 euros.

17- PERSONNEL MUNICIPAL - RECOURS A L'APPRENTISSAGE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, autorise Monsieur le Maire à recourir à deux contrats d'apprentissage pour la préparation d'un BPA travaux d'aménagements paysagers à compter du 1^{er} septembre 2018 pour une durée d'un an.

18- PERSONNEL MUNICIPAL - CREATION ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide à compter du 30 août 2018 :

- la création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet 35/35,
- la suppression du poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe à temps non complet 32,20/35,
- autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs en conséquence

19- PERSONNEL MUNICIPAL - VARIATION DE TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS ET MODIFICATIONS DE POSTES

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide à compter du 1^{er} septembre 2018 :

- la modification du poste d'adjoint du patrimoine de 20/35 à 27/35,
- la modification du poste d'adjoint technique de 27,50/35 à 28/35,
- autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs en conséquence.

20- SERVICE CIVIQUE - DEMANDE D'AGREMENTS

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, autorise Monsieur le Maire à solliciter les agréments nécessaires à la réalisation de trois missions (2 volontaires pour l'atlas de la biodiversité communal, 1 volontaire pour l'inclusion des enfants en situation de handicap) auprès de la Direction Départementale Interministérielle chargée de la cohésion sociale.

21- Spectacle OCUS - fixation des tarifs

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, fixe le prix d'entrée du spectacle OCUS devant se dérouler sur le terrain de la Janaie en octobre 2018 comme suit :

- 25 euros : tarif plein,
- 15 euros : tarif réduit (étudiants, demandeurs d'emploi, moins de 18 ans).

22- Logement 10 allée rouge Côte - avenant à la convention de mise à disposition.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide l'avenant à la convention de mise à disposition de la maison située 10 allée Rouge Côte, portant la date limite d'occupation au 30 septembre 2018.

Affichée le

Le Maire,

Claude JAOUEN